



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N° 1 1 1

NOVEMBRE 2016

Scrutins factices et dédain des Nations unies

Tous les observateurs le disent : depuis l'accession de Xi Jinping à la tête du Parti, la situation a empiré au regard des droits de l'Homme, à l'intérieur de la Chine comme dans les relations avec le monde hors des frontières. Chaque bulletin apporte sa collection mensuelle de méfaits, d'une manière peut-être lassante pour un lecteur qui a l'impression de lire chaque fois la même chose ; il pourrait croire que l'on crie au loup pour se rendre intéressant comme le berger d'Esopé. Apparemment, beaucoup pensent que des camps de travail aux répressions des grèves, des interdictions religieuses aux verdicts des tribunaux courus d'avance, de la censure hermétique de la presse au contrôle méticuleux de l'internet, des exécutions à l'emprisonnement à vie des démocrates – qu'ils soient Chinois ou des minorités –, il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Ce ne sont, disent-ils, que les inconvénients normaux de la

croissance et il faut supporter avec courage le malheur des autres.

Au fil des décennies, le régime chinois a presque atteint la longévité de l'Union soviétique. Mais alors que celle-ci était observée, critiquée, redoutée jusqu'à l'heure de sa dissolution, le système chinois bénéficie d'une étrange bienveillance. Il sait parler aux dictatures et aux milieux d'affaires et en même temps, se drape dans une culture millénaire, dont il se dit l'héritier. Et nombre de capitales acceptent cette image, sans trop y croire peut-être mais en tout cas sans protester. Soit, mais il faut continuer de dire les faits, ne serait-ce que par respect pour les innombrables démocrates chinois qui souffrent dans leur pays ou qui ont dû le quitter. Peu importe qu'ils vivent sur de lointains fuseaux horaires : la souffrance politique, elle aussi, est mondialisée.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Cinq ans ont passé depuis les dernières élections locales chinoises et l'on a recommencé cet automne le simulacre d'un scrutin libre. Le peuple est supposé désigner ses représentants à l'échelon local (article 34 de la Constitution : « *Tous les citoyens de la République populaire de Chine ayant 18 ans révolus ont le droit d'élire et d'être élus [...].* » Article 35 : « *Les citoyens de la République populaire de Chine jouissent de la liberté d'expression, de la presse, de réunion, d'association, de défilé et de manifestation.* »). Les élus choisiront ensuite ceux de la circonscription située à l'échelon supérieur et, de proche en proche, on aboutit à une assemblée nationale « *composée de députés élus par les provinces, les régions autonomes, les municipalités relevant directement de l'autorité centrale et les régions administratives spéciales, ainsi que par les forces armées* » (art. 59).

Tête de mouton, viande de chien

Cette assemblée vote tous les textes que le Parti lui présente et il n'est pas difficile d'obtenir ce résultat. Il suffit à l'échelon de base d'assurer une écrasante majorité aux candidats du parti. Comment ? Par les procédés déjà décrits lors des précédents scrutins qui consistent à tout faire pour écarter les candidats indépendants. On leur refuse les formulaires d'inscription, on les renvoie d'une circonscription à une autre ; on « oublie » de les inscrire ; parfois le harcèlement se fait violent car les voyous ne manquent pas s'il s'agit de menacer ou de frapper ; enfin, on peut plus simplement encore placer en détention un candidat non désiré au prétexte qu'il troublerait le scrutin. Les sanctions frappent parfois ceux qui ont apporté un soutien au candidat car chacun doit être recommandé par dix électeurs de sa circonscription. Malgré tout, cette année, soixante-dix indépendants – une petite minorité – sont parvenus à se faire inscrire dans la capitale. Mais inscription ne veut pas dire élection. La situation est pire encore aux échelons supérieurs.

Donner à la dictature du parti des allures de démocratie, c'est, autrement dit, faire prendre des vessies pour des lanternes. Les Chinois ont pour cette tromperie une expression peu ragoûtante : Accrocher une tête de mouton mais en réalité vendre de la viande de chien.

Outre les élections locales, le mois est marqué par l'adoption le 7 de la loi sur la sécurité de l'Internet, qui doit entrer en vigueur le premier juin 2017. Elle concerne non seulement les nationaux mais encore les entreprises étrangères, priées de coopérer pour protéger la sécurité nationale. Elles devront vérifier l'identité des utilisateurs de leur site et apporter un sou-tien technique et une aide aux autorités lorsque celles-ci mènent des enquêtes. La Chambre de Commerce de

l'Union européenne en Chine s'est seulement dite préoccupée par les réactions négatives que la loi pourrait susciter dans les milieux d'affaires. Les entreprises devront stocker les informations sur des serveurs chinois et donner leur code de cryptage. Ce qui revient, d'une certaine manière à transformer les réseaux existant en Chine en un intranet, le plus grand intranet du monde.

Ainsi la logique de contrôle et de prise en main de la société chinoise déborde forcément vers l'extérieur et s'y exprime sans souffrir de contestation. Les turbulences de Hongkong ont amené l'Assemblée nationale chinoise à interpréter la loi fondamentale qui sert de Constitution à l'ancien territoire britannique et à y dire le droit. En l'occurrence, le droit de décider de la possibilité d'invalider plusieurs élus du dernier Conseil législatif, au motif que leur prestation de serment était inconvenante. Deux jeunes élus ont perdu leur siège et un troisième devrait être évincé. Mais il est question désormais d'étendre la liste pour assurer dans l'ensemble des élus une majorité favorable au gouvernement central. Celui-ci, qui dispose déjà d'une majorité dans la moitié non élue du Conseil, disposera alors d'une grande marge de manœuvre dans l'ensemble du Conseil législatif.

Ce faisant, le pouvoir central ou ses représentants à Hongkong obtiennent à court terme une victoire facile. Mais il est évident que la population, en particulier les jeunes, ne peuvent que s'en irriter et se porter de plus en plus vers les tendances autonomistes. Les difficultés s'annoncent ainsi pour le long terme. Autrement dit, comme l'écrivait un éditeur du territoire, Beijing a gagné une bataille mais n'a pas gagné la guerre.

Il faut reconnaître que pour l'instant tout va bien pour la Chine, si l'on oublie ses difficultés économiques pour ne regarder que ses relations internationales. Au nom d'une non-ingérence dans ses affaires intérieures, le Parti a obtenu qu'on le laisse faire chez lui ce qu'il veut, y compris les plus flagrantes violations des droits de l'individu, telles que s'en prendre aux familles des condamnés, frapper de manière évidente les détenus ou les contraindre avant tout jugement à des aveux télévisés forcés.

« Too big to fail »

Depuis le 28 octobre et son élection pour trois ans au Conseil de l'ONU pour les droits de l'Homme, la Chine a pu montrer son mépris de ces derniers et la désinvolture avec laquelle elle a oublié l'engagement de « *promouvoir et de protéger les droits de l'Homme* » qu'elle avait pris lorsqu'elle s'était portée candidate. Son admission au Conseil met en lumière l'impuissance résignée des institutions internationales lorsqu'il s'agit d'affirmer leurs va-leurs, avec un effet forcément débilisant sur la société humaine dans son ensemble.

Le silence devant les horreurs du vingtième siècle pouvait résulter en partie du manque d'information ; mais devant celles du siècle d'aujourd'hui, où il suffit pour s'informer de le vouloir, aucune excuse n'est recevable.

Selon l'étude du CHRD citée en documentation, sur les 236 recommandations des Etats faites à la Chine lors de l'Examen périodique universel de 2013 et concernant les droits de l'Homme, seules trois ont été appliquées ; quarante-trois le furent en partie et 190, pas du tout. La Chine devait rédiger un rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations ; elle n'a pas pris cette peine.

L'on n'ose rien dire, ou rien dire ouvertement, ce qui revient au même. La Chine est protégée par sa taille. De même que certaines banques sont trop grandes pour faire faillite malgré leur bilan désastreux (*too big to fail*), de même la Chine, bien installée aux Nations unies est trop grosse, son marché est trop grand pour qu'on ose lui dire ses quatre vérités : à savoir qu'elle viole sa constitution et ses engagements internationaux, que le parti a trop souvent pris l'habitude sur le plan local de s'appuyer sur des voyous pour forcer les décisions, qu'il fait tout pour empêcher l'expression libre du peuple, qu'il s'engage dans une voie dangereuse de confrontation militaire, que ses statistiques n'engagent que ceux qui les croient, etc.

Une exception à cette complaisance générale mérite pourtant d'être relevée. Une commission de l'Organisation internationale du Travail s'est inquiétée ce 9 novembre de la fermeture de centres sociaux ouvriers et de la condamnation de leurs dirigeants. Dans un rapport intérimaire cité par le China Labour Bulletin, la Commission demande que ces militants ouvriers puissent accomplir correctement leur travail. De fait, les attaques contre les ONG supposées rétives et leurs fermetures se sont multipliées ces derniers temps : citons pour mémoire le Centre d'assistance ouvrière de Panyu, le 64 Tianwang de Huang Qi, le Minsheng Guangcha de Liu Feiyue, le cabinet Yirenping, l'Institut pour la transition, le Groupe de défense des handicapés Zhongyixing, Le Centre social ouvrier Nanfeiyan pour les droits du travail, le Centre pour le droit des femmes Weizhiming et le Centre de services et de conseil pour les femmes Zhongze.

Alain Bouc

SOMMAIRE

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet.

p. 05

Liberté religieuse

p. 05

Répression du mouvement démocratique

p. 05

Avocats. Appareil judiciaire. Criminalité

p. 07

Condition ouvrière. Conflits du travail

p. 08

Questions rurales. Environnement. Conditions de vie

p. 09

Minorités ethniques

Question tibétaine..... p. 09

Question ouïghoure/Xinjiang p. 10

Question mongole p. 10

Hongkong et Macao

p. 11

Taiwan

p. 11

Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

p. 12

Informations diverses

p. 13

Sources d'information

p. 13

Documentation

p. 13

Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 6,76 yuan.

► L'ensemble des lettres « Les droits de l'Homme en Chine » est disponible à l'adresse <http://www.ldh-france.org/tag/bulletin-chine/>

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet

28 novembre

Parce qu'elle voulait écrire sur le mouvement en faveur du suffrage universel qui se déroulait alors à Hongkong, l'écrivaine Kou Yanding a été détenue quatre mois dans un lieu dont elle ignore le nom. En octobre 2014, la police l'a emmenée après lui avoir couvert les yeux sans lui permettre de prendre contact avec sa famille ou un avocat. Elle fut relâchée en février 2015 sans qu'aucune charge n'ait été officiellement reconnue contre elle. Elle raconte son aventure dans un livre sorti à mi-novembre à Hongkong.

Kou Yanding s'était aussi rendue à Taiwan en 2014 pour rendre compte du mouvement étudiant dit du Tournesol et y avait rencontré Wang Dan, un des anciens chefs de file du mouvement démocratique de 1989 dans la capitale.

(SCMP, 28 novembre)

17 novembre

Le journaliste de la BBC, John Sudworth, qui cherchait à rencontrer un candidat indépendant aux élections locales, en a été empêché avec son équipe par six hommes qui ont bloqué l'entrée de la maison. D'autres individus sont arrivés qui ont frappé les journalistes. John

Sudworth a eu à plusieurs reprises l'expérience de ces obstacles professionnels parfaitement illégaux mais tolérés par les autorités.

(IFJ, 18 novembre)

7 novembre

Adoption de la loi sur la Sécurité de l'Internet. Le texte prendra effet en juin 2017. Il exige que les données soient stockées en Chine et qu'elles soient communiquées sur demande des autorités. Le 11 novembre, quarante sociétés de l'Internet ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet, notamment quant aux effets dissuasifs sur les relations d'affaires.

(IFJ, 14 novembre)

4 novembre

Selon de nouvelles règles publiées par l'Administration de l'internet, les fournisseurs d'accès doivent surveiller et censurer éventuellement tout contenu avant de le laisser diffuser sur la toile. Les fournisseurs d'informations doivent recevoir l'aval préalable des administrations concernées. Les mesures prennent effet au 1er décembre 2016.

(IFJ, 14 novembre)

Liberté religieuse

30 novembre

Deux évêques sont ordonnés sur nomination du Pape dans les diocèses d'Ankang (Shaanxi) et de Chengdu (Sichuan). Un troisième devait l'être le 2 décembre à Xichang (Sichuan).

Le 10 novembre avait eu lieu l'ordination de l'évêque Ding Lingbing du diocèse de Changzhi (Shanxi), nommé deux ans plus tôt par le Pape

mais accepté bien plus tard par le pouvoir.

Des incertitudes subsistent sur le déroulement des cérémonies en particulier quant à la personnalité religieuse qui présiderait à l'ordination. Un évêque de l'Eglise patriotique non reconnue par le Vatican serait en principe inacceptable pour Rome.

(Eglises d'Asie, 29 novembre)

Répression du mouvement démocratique

29 novembre

Mort en détention à Xianning (Hubei) de Peng Ming, prisonnier politique condamné à vie.

Certains membres de sa famille pensent qu'il ne s'agit pas d'une mort naturelle mais d'un assassinat; il semblait en bonne santé le 24 novembre dernier. Peng Ming fut un brillant homme d'affaires dans les années 1990.

En 1998, il fonde avec des dissidents l'Union chinoise du développement qui se donne comme objectifs le respect des droits de l'Homme, la sauvegarde de l'environnement et l'établissement d'un régime constitutionnel. Il fut alors condamné à dix-huit mois de camp de travail.

Parti aux États-Unis à la fin de sa peine, il prit nettement position contre le régime et proposait de le remplacer par une fédération pluripartite. Il fut enlevé en Thaïlande en mai 2004, rapatrié en Chine et condamné à vie le 12 octobre 2005. On a dit qu'il souhaitait organiser une résistance armée sur la frontière sino-birmane.

Le cas de Peng Ming rappelle celui de Wang Bingzhang, enlevé en 2002 au Vietnam, condamné lui aussi à la prison à vie et détenu actuellement à Shaoguan (Guangdong).

(China Change, 30 novembre)

28 novembre

Une quinzaine de policiers arrête le militant des droits civiques du Sichuan Huang Qi, directeur du Centre pour les droits de l'Homme 64 Tianwang. Un de ses collaborateurs Pu Fei, qui avait averti de l'arrestation, a disparu lui aussi.

Répression des candidatures libres aux élections locales

Le régime chinois qui refuse de se soumettre à la sanction du suffrage universel national admet des élections locales à différents échelons qui finissent par élire le Congrès national. Le contrôle exercé sur les candidatures au niveau local par le Comité d'examen des candidatures interdit qu'y soit désigné un nombre significatif de postulants indépendants. Il est fréquemment interdit aux élus éventuels, forcément très peu nombreux, d'exercer leurs fonctions. La loi de 2015 sur le sujet stipule pourtant que tout individu de plus de 18 ans et non privé de ses droits civiques a le droit de se présenter.

- **1^{er} novembre.** Bien que la loi autorise les candidatures indépendantes aux élections locales, le régime a entrepris d'en empêcher l'enregistrement. A Qiangjiang (Hubei), l'enseignant Yao Lifa a été appréhendé dans son école et emmené dans un véhicule « *pour quelques jours* », alors même qu'il venait, ainsi que cinquante-sept personnes, de déposer sa déclaration de candidature. Le blog tenu depuis des années dans lequel il expliquait les modalités de participation au scrutin avait été fermé le 16 octobre. Yao Lifa est soumis à un régime de quasi assignation à résidence.

- **Le même 1^{er} novembre,** la police a interdit à la candidate Fan Sujun de participer à une réunion de campagne. Elle a fait de même deux jours plus tard, en maintenant à son domicile la candidate Liu Huizhen.

- **24 octobre.** A Beijing, la police empêche le rassemblement de dix-huit candidats aux élections locales chez l'une d'entre eux Yang Linyun, où ils devaient parler pour une chaîne de télévision japonaise. Elle qualifie ce rassemblement de trouble à l'ordre social et déclare que de tels entretiens télévisés sont illégaux. La police interdit à une autre candidate, Ye Jinghuan,

de sortir de chez elle pour rencontrer Yang Linyun et, dix jours plus tôt, avait bloqué une rencontre avec des journalistes nippons.

- **Dès le 19 septembre,** la police du district Qidong, près de Hengyang (Hunan) avait placé en détention le militant Guan Guilin, alors qu'il s'appêtait à déposer sa candidature, au motif qu'il « *troublait les élections* ». puis qu'il « *utilisait un culte pour miner l'application de la loi* ». Guan Guilin fut relâché le 29 octobre. Il avait déjà été incarcéré lors des élections locales de 2012.

- **23 août.** Au Jiangxi, le militant Yang Wei est incarcéré dix jours après avoir essayé de remplir un formulaire de candidature. Il avait déjà été appréhendé pour ses manifestations en faveur de la liberté de la presse et pour le soutien qu'il avait apporté au mouvement démocratique de Hongkong.

- **En juin,** arrestation, pour « *troubles des élections* », dans le district Yongjing du Gansu de l'ouvrier Qu Mingxue, qui s'était plaint de l'éviction sur la liste des candidats d'une personne qu'il avait présentée. (CHRD, 3 novembre)

10 novembre

L'élection à la tête d'Interpol de Meng Hongwei, vice-ministre de la Sécurité publique et ancien responsable de l'Interpol chinois, inquiète la dissidence chinoise de l'étranger. Elle craint que cette désignation facilite le rapatriement des opposants au système du parti unique et des militants des autonomies régionales (en Mongolie ou au Xinjiang ou au Tibet notamment).

(CNN, 10 novembre)

Début novembre

Liu Feiyue, le fondateur du site Minsheng Guanचा spécialisé dans la lutte pour les droits de l'Homme, a été arrêté pour « *subversion du pouvoir d'État* » en début de mois à Suizhou (Hubei). Sa famille n'a appris l'arrestation que le 18 novembre. Fondé en 2006, le site Minsheng Guanचा fait état des protestations, des réquisitions de terre, des « *disparitions forcées* », de faits de corruption, d'internements psychiatriques et autres faits ignorés par la presse officielle. Liu Feiyue a souvent été détenu ; l'accusation portée contre lui peut entraîner une condamnation à la prison à vie. (AP, 25 novembre)

Avocats. Appareil judiciaire. Criminalité

21 novembre

Disparition de l'avocat Jiang Tianyong lors d'un voyage entrepris pour visiter à Changsha (Hunan) la famille de l'avocat emprisonné Xie Yang. Jiang Tianyong a pris en charge plusieurs dossiers sensibles, notamment ceux de l'avocat Gao Zhisheng et du juriste aveugle Chen Guangcheng, ainsi que ceux des paysans de Taishi (Guangdong) qui dénonçaient la corruption des dirigeants du village. Il avait aussi défendu des membres de la secte persécutée Falungong.

Interdit d'exercice professionnel en 2009, il était resté actif notamment en apportant son soutien aux nombreux confrères placés en détention en juillet 2015. En mars de l'année précédente, il avait été arrêté avec trois collègues Tang Jitian, Wang Cheng et Zhang Junjie alors qu'ils demandaient la libération de prisonniers détenus dans l'illégalité ; il était sorti des quinze jours de détention avec huit côtes fracturées. Jiang Tianyong savait qu'il pouvait être arrêté à tout moment et s'efforçait de dormir chaque jour dans un lieu différent. La France, l'Allemagne et les États-Unis ont demandé des informations à son sujet.

(RFA, 23 novembre ; Associated Press, 24 novembre ; China Change, 29 novembre)

interrogatoire, dont **124** avocats, assistants juridiques ou employés des cabinets d'avocats.

Plusieurs ont subi de mauvais traitements en cours de détention.

Les noms des quarante personnes détenues, condamnées ou en attente de jugement se trouve en anglais à l'adresse <http://www.chrlawyers.hk/en/content/%E2%80%9898709-crackdown%E2%80%99-latest-data-and-development-cases-1800-9th-november-2016>

On trouvera sur le même site la liste nominative en chinois des 319 appréhendés.

8 novembre

Création d'une Commission de supervision chargée de surveiller l'ensemble des fonctionnaires, au regard de la corruption. Dans un premier temps, elle sera mise en place à Beijing, au Shanxi et au Zhejiang puis sera élargie au pays tout entier. Placée sous l'autorité du Parti, la Commission réunira toutes les institutions luttant contre la corruption au sein des ministères. Son fonctionnement sera étroitement associé à celui de la Commission de discipline du Parti. Mais à la différence de cette dernière, son champ d'action s'étendra par-delà les membres du Parti à l'ensemble des fonctionnaires.

Dernier bilan des arrestations d'avocats de juillet 2015

Le China Human Rights Lawyers Concern Group a dressé le bilan au 9 novembre 2016 des arrestations qui ont commencé le 9 juillet 2015.

Au total, 319 personnes ont été appréhendées : avocats, membres de cabinets d'avocats, militants des droits civiques et parents. Ils ont été, selon les cas, interrogés, traduits en justice, interdits de sortir du territoire, en résidence surveillée, assignés à résidence ou emprisonnés.

16 sont détenus en attente de procès, dont six avocats et assistants d'avocats.

39 personnes sont interdites de sortie du territoire, dont 28 avocats et assistants
4 condamnés (dossier clos), dont un avocat.

20 attendent de comparaître, libérés sous caution, dont 13 avocats et assistants juridiques.

1 a été relâché, avocat ; **1** est assigné à résidence.

264 ont été libérés, après détention temporaire ou convocation pour

La campagne contre la corruption (suite)

29 novembre. L'agence Xinhua annonce pour la fin de 2017 l'examen de toutes les transactions d'affaires effectuées par les épouses et les enfants des fonctionnaires. Un grand nombre de détournements de fonds s'opère sous le couvert de relations familiales, ce qui permet aux officiels de prétendre qu'ils ont respecté la loi.

25 novembre. L'ancien dirigeant du Groupe technologique Founder de Beijing est condamné à quatre ans et demi de détention et 750 millions de yuan (102 millions d'euros) par un tribunal de Dalian (Liaoning) pour trafic d'influence et obstacles à l'enquête. Li You était lié à l'ancien conseiller du précédent chef d'État Ling Jihua, condamné à la prison à vie en juillet 2016.

23 novembre. Ouverture à Shenzhen (Guangdong) du procès pour corruption de Wang Shuaiting, ancien président d'une filiale de China Travel Service et ancien vice-président de la société d'État China Resources. L'enquête à son sujet avait commencé en mai 2014 ; le Parti l'avait exclu en septembre 2015.

11 novembre. Condamnation à mort de l'ancien chef de la police de Mongolie intérieure (2008-2010). Zhu Liping aurait tué une femme, obtenu deux millions de yuan de pots-de-vin et stocké illégalement des détonateurs dans son bureau.

11 novembre. Condamnation à mort, avec sursis d'exécution, de l'ancien président de la Conférence politique consultative du Guangdong, Zhu Mingguo. Il avait accepté 141 million de yuan de pots-de-vin et détenait 91 millions de yuan de sources non identifiées, soit au total l'équivalent de 32 millions d'euros. Zhu Mingguo avait été responsable de l'exécution des lois dans la municipalité de Chongqing et le chef de la lutte contre la corruption au Guangdong.

10 novembre. Les 190 Etats membres d'Interpol choisissent pour président le vice-ministre chinois de la Sécurité publique Meng Hongwei. Cette élection aidera le pouvoir chinois dans la recherche des suspects de corruption qui se sont réfugiés à l'étranger. Deux jours plus tard, l'un des cent individus les plus recherchés de Chine, un ancien directeur de firme pharmaceutique, Yan Yongmin, était rapatrié de Nouvelle Zélande ; enfin, le 16 novembre, la tête de liste des suspects, Yang Xiuzhu, ancienne vice-maire de Wenzhou (Zhejiang) où elle occupait le poste de directeur adjoint du bureau de la construction, revenait des Etats-Unis où elle avait séjourné treize ans.

9 novembre. Condamnation à quatre ans d'emprisonnement de Zhang Lijun, ancien vice-ministre de l'environnement (2008-2013), pour avoir accepté 2,4 milliards de pots-de-vin. La relative légèreté de la sanction s'expliquerait par ses aveux et par la restitution des sommes concernées.

Condition ouvrière. Conflits du travail

30 novembre

Une explosion survenue dans une mine de Qitaihe (Heilongjiang) a laissé trente-deux mineurs enfermés dans des galeries.

L'augmentation récente des accidents miniers résulte indirectement de la hausse du prix du charbon : elle incite à remettre en marche de petites unités jusque-là peu rentables et dans lesquelles les dispositifs de sécurité sont souvent très insuffisants.

(SCMP, 30 novembre)

29 novembre

Selon le département Asie orientale de Greenpeace, il s'est produit en Chine, de janvier à août, 232 accidents industriels liés à l'activité chimique. Ils auraient fait 199 morts et quatre cents blessés.

(SCMP, 29 novembre)

24 novembre

L'effondrement d'un échafaudage sur lequel étaient placées des grues a fait soixante-quatorze morts sur le site d'une nouvelle centrale électrique, située à Yichun (Jiangxi). Le 13 septembre, la direction avait lancé une campagne pour accélérer la construction de cette centrale thermique. Nombre d'accidents sont liés à cette volonté de hâter l'exécution des chantiers. La police a arrêté treize personnes dans le cours d'une enquête

préliminaire. Le 31 octobre, trente-trois mineurs étaient morts dans une explosion minière, près de Chongqing (Sichuan).

(SCMP, 24-26 novembre)

22 novembre

Une grande partie des mille fabriques de vêtements du Changsu (Jiangsu) emploient des enfants venus de la province méridionale du Yunnan. Certains ont moins de seize ans, en violation de la loi chinoise. Les salaires des quelque six mille ouvriers yunnanais vont de mille à deux mille yuan (136 à 272 euros), soit le tiers ou les deux tiers des salaires locaux.

Certains ouvriers travaillent vingt-huit jours par mois, de 7h30 du matin à dix heures du soir. Les salaires ne sont payés qu'en fin d'année, et bien sûr à condition que les enfants n'aient pas quitté l'usine.

(SCMP, 22 novembre)

20 novembre

Six ouvriers migrants de Shenzhen (Guangdong) assignent en justice le Bureau des ressources humaines et de la Sécurité sociale, qui ne leur accorde pas les pensions auxquelles ils pensent avoir droit. Ce droit n'est ouvert qu'après quinze ans de paiement des cotisations sociales. L'issue du procès, qui doit s'ouvrir en décembre, décidera du sort de cette fraction la plus nombreuse de la population ouvrière.

Le versement retardé des cotisations est autorisé mais n'est pas souvent mis en pratique. Les fonds versés dans une province sont gérés par celle-ci et ne sont pas aisément transférés vers les caisses d'un autre lieu de travail. Le problème prend de l'importance alors que l'âge moyen des 277 millions de migrants s'élève, avec cinquante millions d'entre eux dépassant cinquante ans. Faute de retraite, nombre de migrants âgés survivent en restant actif ou sont à charge de leurs enfants.
(SCMP, 20 novembre)

9 novembre

Le Comité sur la liberté d'association de l'Organisation internationale du Travail demande au gouvernement chinois de laisser les militants ouvriers récemment jugés et condamnés au Guangdong « continuer de fournir sans entrave leurs services de conseil

aux ouvriers ». Arrêtés le 4 décembre 2015, les employés du Centre social de Panyu, près de Guangzhou (Guangdong) Zeng Feiyang, Zhu Xiaomei et Tang Huangxing avaient été accusés de « rassembler des foules pour détruire l'ordre social ». Le rapport intérimaire de l'OIT estime que leur arrestation constituait « une grave interférence avec les libertés civiles en général et avec les droits syndicaux en particulier ». La Confédération internationale des syndicats avait déposé plainte à ce propos contre le gouvernement chinois le 15 février 2016, après arrestation de plus de cinquante militants ouvriers en décembre 2015. L'OIT note de nombreux obstacles à la liberté d'association en Chine en violation des dispositions constitutionnelles et relève l'absence de ratification de ses deux conventions sur les droits des travailleurs.
(CLB, 14 novembre)

Questions rurales. Environnement. Conditions de vie.

15 novembre

La réduction des émissions de particules PM2,5 dans la capitale est trop lente pour permettre d'atteindre l'objectif fixé pour 2017 de 60 microgrammes par mètre-cube. Le niveau atteint en fin 2015 était encore de 80 microgrammes. De nombreuses promesses

de réduction n'ont pas été honorées par ceux qui les avaient faites. L'objectif a été reporté à 2020, avec 56 microgrammes mais il rendrait à peu près impossible de parvenir aux 30 microgrammes annoncés pour les Jeux olympiques d'hiver de 2022.
(Quotidien de Beijing, 15 novembre)

Minorités ethniques Question tibétaine

28 novembre

Beijing maintient ses pressions sur les gouvernements étrangers, quant à leurs relations avec le Dalai-Lama. Il reporte *sine die* la rencontre prévue début décembre avec les autorités mongoles pour des discussions économiques et commerciales, en raison de la visite effectuée une semaine plus tôt par le chef spirituel des Tibétains. Le 5 novembre et pour le même motif, le gouvernement avait annulé un entretien avec le Premier ministre slovaque.
(Phayul, 7-28 novembre)

17 novembre

Arrestation dans le district Dechen de la Préfecture autonome Dechen du Yunnan de vingt Tibétains qui protestaient contre les activités d'extraction menées dans le village Yangdro. Les manifestants empêchaient les véhicules d'entrer dans l'exploitation minière.
(Phayul, 18 novembre)

12 novembre

Le moine Lobsang Sangye, du monastère de Kirti (Préfecture de Ngaba, au Sichuan) est sorti de prison après quatre ans de détention. Son état physique serait précaire, à la suite des tortures subies pendant son incarcération. Il avait été arrêté en août 2012 pour avoir vendu des photos et des courts métrages vidéo relatifs au Dalai-Lama.
(Phayul, 15 novembre)

2 novembre

Le parlement taiwanais amende la loi sur l'immigration et accorde un permis de résidence aux individus sans statut, dont notamment les Tibétains arrivés dans l'île avant le 29 juin 2016.
(Phayul, 3 novembre)

Question ouïghoure / Xinjiang

30 novembre

Un tribunal de la préfecture autonome Kazakh de Ili a interdit à l'avocat Li Dunyong de plaider l'innocence de sa cliente. Celle-ci, Ma Huichao, avait réuni des fidèles dans une église sans avoir obtenu d'autorisation, ce qui pour le juge était « *un rassemblement de foule destiné à troubler l'ordre public* ». Le jugement est reporté. Il semble que les pressions antireligieuses s'intensifient dans la région autonome; le 11 novembre, la police a dispersé une réunion ecclésiale et arrêté trois personnes pour le même motif et pour « *diffusion d'une religion illégale* ».

(ChinaAid, 30 novembre)

24 novembre

Selon le Global Times de Beijing, tous les résidents du Xinjiang doivent remettre leur passeport à la police pour « *examen et gestion* » du document. Nombre d'habitants de la région autonome se plaignent des refus de passeport et des discriminations en matière de culture et de religion.

(AFP, 24 novembre)

24 novembre

La population du Xinjiang doit avertir les autorités de toute activité religieuse, y compris les cérémonies de circoncision, de mariage ou d'enterrement. Cette obligation, limitée à ce

jour à quelques localités, sera étendue à toute la région autonome, annonce le *Global Times*. Des comités pour la religion et des comités de résidents ont été installés à cet effet en septembre dernier.

(Business Standard, 24 novembre)

10 novembre

Un rapport du World Uyghur Congress dénonce le maintien du système du travail forcé (Hashar), particulièrement dans les préfectures méridionales du Xinjiang (Aksu, Bayingolin, Hotan et Kashgar). Le document présente le hashar comme un moyen de surveillance et de contrôle de la population, moyen souvent ignoré à l'étranger.

14 novembre

L'avocat de Zhang Haitao, Chinois d'Ouroumtchi (Xinjiang) condamné le 15 janvier 2016 à quinze ans de prison pour « *subversion du pouvoir d'Etat* », a rencontré son client. Il serait menotté depuis le début de l'année, malgré les protestations de ses avocats, contraint de rester assis et non autorisé à se déplacer. Le véritable motif de sa condamnation se trouve dans les entretiens qu'il a accordés à la Voix de l'Amérique et à Radio Free Asia entre 2010 et 2015.

(China Change, 21 novembre)

Question mongole

25 novembre

Après une dispute sur des pâturages qui avait débouché sur une bagarre, le berger Unench de la région d'Ulgai a tué les quatre individus d'ethnie han pour qui il travaillait et qui l'avaient frappé et blessé. L'affaire a ému la population mongole, qui a fait du berger un héros de la résistance à l'emprise chinoise croissante sur les pâturages et sur la vie économique.

(SMHRIC, 30 novembre)

22 novembre

Après l'interdiction d'usage de la langue mongole dans les jardins d'enfants de la municipalité d'Ulaanhad, les parents ont interpellé les autorités dans une lettre ouverte où ils dénoncent « *cette preuve flagrante d'un chauvinisme chinois typique* » équivalant à « *une occupation coloniale* ».

(SMHRIC, 22 novembre)

21 novembre

Sorti officiellement de prison le 10 décembre 2010 après quinze ans de détention, Hada, le personnage le plus connu de la résistance mongole, est resté quatre ans en détention extrajudiciaire et se trouve actuellement assigné à résidence à Hohot, la capitale de la région, dans un appartement relevant de la Sécurité publique. Dans une longue lettre ouverte aux autorités publiée ce mois-ci, il contestait les accusations de séparatisme portées contre lui, soulignait les contradictions du dossier, dénonçait la répression exercée contre sa famille et le fait qu'aujourd'hui encore il était privé d'eau, de nourriture et de sommeil.

(SMHRIC, 21 novembre)

Hongkong et Macao

30 novembre

Un tribunal d'appel confirme la disqualification des deux jeunes élus « localistes » au Conseil législatif, Leung Chung-han et Yau Wai-ching. Ils ne pourront siéger à l'assemblée en raison de leur prestation de serment « non conforme » du 12 octobre dernier : ils avaient parlé de la « nation » de Hongkong et déployé une banderole affirmant que Hongkong n'était pas la Chine. Le jugement du tribunal a été précédé de plusieurs décisions qui montrent l'importance prise par cette affaire :

- le 7 novembre, l'Assemblée nationale de Beijing interprète la loi fondamentale dans des termes qui semblent exclure la possibilité d'une seconde prestation de serment plus conforme, ce que souhaitaient certains législateurs.
- le 15 novembre la Haute Cour, saisie par l'exécutif local, disqualifie les deux élus ; l'administration du Conseil enlève leur plaque nominative de la porte de leur bureau. Leung Chung-han et Yau Wai-ching font appel de la décision ;

• enfin, le 21 novembre, le chef d'État chinois Xi Jinping demande à Leung Chun-ying, le directeur de l'exécutif local, d'assurer la stabilité du territoire et l'unité nationale, donnant ainsi un avertissement aux indépendantistes.

L'affaire n'est cependant pas close : les deux élus envisagent un nouveau recours devant une Cour d'appel jugeant en dernier ressort.

(SCMP, 30 novembre)

24 novembre

Le Conseil législatif de Hongkong décide que les deux conseillers invalidés pour cause de prestation de serment non conforme devront rembourser chacun 930 000 dollars de Hongkong (113 000 euros), correspondant aux salaires et indemnités reçus depuis leur succès électoral. La Commission qui a pris la décision se compose de neuf membres favorables au pouvoir central et de quatre « pan-démocrates ».

(SCMP, 24 novembre)

Taiwan

29 novembre

La marine de Taiwan et des bâtiments de garde-côtes ont manœuvré dans l'espace maritime environnant l'île de Taiping – ou Itu Aba. Les opérations ont officiellement un but humanitaire ; elles permettent aussi d'affirmer les prétentions taiwanaises de souveraineté sur la plus grande île de l'archipel des Nansha/Spratleys.

(AP, 29 novembre)

Une démocratie rejetée par l'ONU

Est-il juste qu'une démocratie authentique et prospère, qu'un État de droit peuplé de vingt-trois millions d'habitants, se voit refusée l'entrée des Nations unies pour la seule raison qu'un membre de celles-ci s'en fâcherait ? C'est pourtant le cas de Taiwan, « République de Chine », que la Chine continentale condamne à l'isolement diplomatique en imposant à chaque pays désireux de nouer des contacts officiels de rompre en même temps tout lien avec Taïpei.

Il est bien sûr normal de souhaiter avoir une ambassade à Beijing et d'être en relation officielle avec un sixième de la population mondiale. Il était bien sûr anormal que la Chine continentale restât

vingt-deux ans exclue de l'ONU. Mais en prenant place et aux Nations unies et dans son Conseil de sécurité à titre permanent, le régime chinois a fixé les règles et imposé la rédaction.

La résolution 2758 du 25 octobre 1971 décide de « l'expulsion immédiate des représentants de Tchong Kai-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent ». À cette phrase dédaigneuse qui ne voit dans le régime qu'on remplace que les délégués d'un individu – à cette époque, il est vrai, assez décrié – s'ajoute une erreur historique puisqu'un des considérants parle du « rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ». La réalité est que la République de Chine qu'on expulsait faisait partie des fondateurs de l'organisation internationale. A tel point que dans son article 23 inchangé, la Charte de l'ONU affirme aujourd'hui encore d'emblée :

« Le Conseil de sécurité se compose de quinze Membres de l'Organisation. La République de Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et les États-Unis d'Amérique sont membres permanents du Conseil de sécurité. »

Le Kuomintang prétend qu'il pourrait reprendre pied sur l'ensemble du continent chinois ; il s'accorde donc avec Beijing sur le principe qu'il n'existe qu'une seule Chine et justifie ainsi le monopole de représentation chinois à l'ONU. Mais ces prétentions semblent aujourd'hui bien incertaines, tout autant que les affirmations répétées par Beijing lors du vote de 1971, que Taiwan serait certainement « libéré » c'est-à-dire placé sous son autorité.

Quarante-cinq ans ont passé depuis le vote de l'ONU et la vie politique

taiwanaise est purement insulaire depuis soixante-sept ans. La Chine n'a pas libéré Taiwan et le Kuomintang ne peut compter sur des élections libres en Chine. Avec la venue d'une nouvelle équipe sur l'île et d'une nouvelle génération qui ne vont pas chercher leurs références dans les temps de la guerre civile, la question se pose évidemment de mettre fin à l'ostracisme onusien. Mais qui oserait fâcher la Chine quand elle prétend représenter une île plus riche et plus libre qu'elle ? Qui oserait affronter Xi Jinping ?

Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

28 novembre

Le gouvernement chinois a émis une protestation diplomatique auprès des autorités de Singapour, après l'arrêt par les douanes de Hongkong de neuf véhicules militaires Terrex ICV venus de Taiwan. Il demande à Singapour de respecter le principe « d'une seule Chine ». Le territoire de Singapour est trop petit pour fournir un terrain de manœuvres et les troupes se servent de Taiwan pour s'entraîner. Beijing reproche aussi à Singapour d'être inflexible sur la question de la souveraineté sur les îles de la Mer de Chine méridionale. Les liens militaires singapouro-taiwanais remontent à 1974. Dans les questions régionales, Singapour adopte des positions très proches de celles des États-Unis. (SCMP, 28 novembre)

25 novembre

Des avions militaires chinois en exercice ont à nouveau franchi le détroit de Miyako (situé au sud d'Okinawa) et le canal des Bashi (entre Taiwan et les Philippines). « Ces exercices en haute mer, affirme le porte-parole de l'armée de l'air chinoise, sont une pratique commune à tous les pays proches de la mer. Ils respectent les lois et les pratiques internationales [...] ils sont légitimes, raisonnables et justifiés. » Le communiqué de Xinhua ne précise pas le type d'avions engagés dans ces manœuvres mais est accompagné de la photo d'un bombardier H-6. (Xinhua, 26 novembre ; Reuters, 27 novembre)

19 novembre

Lors de la réunion de la Coopération économique Asie-Pacifique tenue à Lima, le chef d'État chinois a promis au président philippin Duterte que les pêcheurs philippins auraient un accès libre à la zone des hauts fonds Huang-yan/Panatang/Scarborough que les deux pays revendiquent. Duterte de son côté propose d'en faire une zone de non-pêche pour tous, ce qui lui donnerait le droit de contrôler l'espace maritime concerné et les constructions militaires installées par la Chine. On ignore l'issue de ces discussions. Xi Jinping a aussi proposé de renforcer la coopération bilatérale. La Chine occupe les récifs depuis 2012 et y a déployé des bâtiments de garde-côtes. La Cour permanente d'arbitrage de La Haye lui a dénié ce droit dans sa décision du 12 juillet dernier. (Associated Press, 21 novembre ; SCMP, 20 novembre)

17 novembre

Comme pour répondre au développement des installations militaires chinoises dans plusieurs îles de la Mer de Chine, le Vietnam a entrepris d'étendre la piste d'atterrissage dont il dispose sur l'île Spratly (Truong Sa Lon) dans l'archipel des Spratley/Nansha. L'information provient d'un groupe de réflexion des États-Unis l'Asia Maritime Transparency. Le Vietnam disposerait sur plusieurs îles de rampes de lancement de fusées capables de frapper les installations militaires chinoises dans le même espace maritime. (Reuters, 18 novembre)

Informations diverses

Cette rubrique regroupe des informations qui, sans toucher directement aux droits de l'homme stricto sensu, éclairent sur les réalités et les tensions de la société chinoise.

26 novembre

En conséquence de la politique de l'enfant unique des années précédentes, le nombre des femmes dans la tranche d'âge 22-30 ans – celle de la fécondité la plus élevée – va diminuer de 40 % au cours des dix années prochaines. En 2015, le taux de fertilité (nombre d'enfants par femme) était de 1,05, soit la moitié du taux de 2,1 nécessaire au maintien de la population.

(2016 China Statistical Yearbook)

25 novembre

Des chercheurs de l'Université de Göteborg (Suède) ont identifié dans les brouillards enfumés de Beijing un nombre élevé de gènes bactériens semblables à ceux qui résistent aux antibiotiques. L'Organisation mondiale de la Santé a mis en garde contre la croissance de par le monde des affections qui ne peuvent plus être soignées par les antibiotiques.

(Microbiome Journal, 25 novembre)

24 novembre

Selon une étude officielle, le Xinjiang aurait 24 800 lieux de culte (24 400 mosquées, 59 temples bouddhistes, 227 temples protestants, 26 églises catholiques et trois églises orthodoxes). On y compterait 29 000 imams, 280 moines bouddhistes et 26 pasteurs protestants.

(Business Standard, 24 novembre)

14 novembre

L'ambassadeur chinois en Syrie annonce une aide humanitaire de soixante-dix millions de dollars au régime de Damas et la volonté de renforcer la coopération dans tous les secteurs. En août, la Chine avait réaffirmé son intention d'intensifier la coopération militaire avec Damas.

(SCMP, 15 novembre)

10 novembre

Le vice-ministre de la Sécurité publique Meng Hongwei devient le président de l'organisation Interpol. Si cette promotion facilitera la recherche par la Chine des coupables de corruption partis à l'étranger, on craint aussi qu'elle serve à surveiller de plus près la dissidence et les réfugiés politiques.

(SCMP, 10 novembre)

Sources d'information

64tianwang, AFP, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, BBC, Boxun, China Change, China Information Center, China Labour Bulletin, China Post, Chine-Infos, Chinese Human Rights Defenders, China Human Rights Lawyers Concern Group, Citizens'radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Commission Enquête Chine, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, Da Jiyuan (La Grande Époque), Dongxiang, Fondation Duihua, Freedom House, GlobalVoices, Hongkong Free Press, Human Rights Campaign in China, Human

Rights in China, Information Centre for Human Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng GuanCha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Quartz, Radio France Internationale, Radio Free Asia, Radio Free China, Radio Taiwan International, Reporters sans Frontières, Reuters, Rights Campaign, SEAE, SMHRIC, Sinosphere, South China Morning Post, The Standard, Taipei Soir, TealeafNation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, UCANews, Utopia, WeiQuan Wang, Weiwuerzaixian, Wen Wei Po, Zhengming.

Documentation

Rapport sur les conditions de travail des journalistes étrangers 2016, Foreign Correspondents' Club of China, 15 novembre 2016

98 % des journalistes interrogés par le Club des journalistes étrangers en poste en Chine estiment que les conditions de travail ne répondent pas aux normes internationales. Le rapport souligne les difficultés d'accès aux sources d'information, les pressions du

ministère de la Sécurité, les craintes de la société civile chinoise qui la préviennent d'entrer en contact avec les médias étrangers, les violences subies par les correspondants et les menaces de non-renouvellement de visa.

Téléchargeable sur le site

<https://cpj.org/blog/WORKING%20CONDITIONS%20SURVEY%202016.pdf>

Freedom on the Net 2016, Silencing the Messenger; Ccommunication Apps under pressure, China, novembre 2016, 28 p.

Dans une appréciation convergente avec la classification connue de Reporters sans frontières, le rapport annuel de Freedom on the net place, pour la deuxième année consécutive, la Chine occupe la dernière position des soixante-cinq pays étudiés. Les autorités limitent les contenus, restreignent l'accès aux sources d'information, favorisent l'autocensure, contrôlent les utilisateurs du Net et les placent en détention si besoin est.

Téléchargeable sur le site

<https://freedomhouse.org/report/freedom-net/2016/china>

Le rapport d'ensemble de 39 pages avec graphiques comparatif se trouve sur

https://freedomhouse.org/sites/default/files/FOTN_2016_BOOKLET_FINAL.pdf

Le rapport complet (1022 pages) sur les soixante-cinq pays se trouve sur

https://freedomhouse.org/sites/default/files/FOTN_2016_Full_Report.pdf

The China Challenge to International Human Rights : what's at stake ? Human Rights in China, novembre 2016. 42 p.

Comme le rapport suivant, le texte prend comme référence l'Examen périodique universel organisé par les Nations unies et examine la façon dont la Chine en a tenu compte. Il conclut à une continue et sérieuse détérioration de la situation, au non-respect des normes internationales et à une offensive intensifiée contre la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme. Human Rights in China formule plusieurs propositions en matière de coopération internationale et d'amélioration de la situation intérieure, suggestions adressées à la Chine comme aux États membres.

http://www.hrichina.org/sites/default/files/hric_upr_mid-term_assessment_11.06.2016.pdf?utm_source=HRIC+Updates&utm_campaign=3807f12e54-EMAIL_CAMPAIGN_2016_11_23&utm_medium=email&utm_term=0_b537d30fde-3807f12e54-253377033

Rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre par la Chine des recommandations du deuxième examen périodique universel, Chinese Human Rights Defenders et autres groupes de la société civile et de défenseurs des droits de l'Homme, 22 novembre 2016, 218 p.

Ce rapport, d'importance capitale, s'ajoute au précédent. Plusieurs ONG chinoises se sont associées pour faire le point sur les actions entreprises par la Chine, sur la base des recommandations internationales qui lui ont été présentées lors de l'Examen périodique universel d'octobre 2013. Quelques améliorations de détail n'empêchent pas que la situation au regard des droits de l'Homme s'est dans l'ensemble aggravée. Sur les 252 recommandations, trois seulement ont été appliquées ; 190 ont été ignorées. Ces manquements aux engagements pris n'ont pas empêché en octobre la réélection de la Chine au Conseil des droits de l'Homme. Qu'elle y soit entrée en mauvaise compagnie ne peut lui servir d'excuse et ne fait qu'accroître le discrédit dont souffre l'organisation internationale et les malheurs de la société mondiale.

Téléchargeable sur le site

https://www.nchrd.org/wp-content/uploads/2016/11/NGO-UPR-Midterm-Assessment-Report_FINAL.pdf

Chine : la distance avec le Saint-Siège reste grande, Chaîne KTO, 23 novembre 2016, 26 minutes

Cette émission de la chaîne catholique fait le point sur la situation de l'Eglise en Chine et sur les relations difficiles entre Beijing et le Vatican, à propos notamment des ordinations d'évêques dont nous parlons dans la rubrique 2 de ce bulletin.

Téléchargeable sur le site

<http://eglisie.mepasie.org/asia-du-nord-est/chine/2016-11-28-a-voir-sur-kto-chine-la-distance-avec-le-saint-siege-reste-grande/?SearchableText=>

Forced Labour in East Turkestan, State-Sanctioned Hashar System, World Uyghur Congress, novembre 2016, 27 p.

L'existence au Xinjiang d'un système de travail forcé et gratuit est peu connue. Le document du WUC apporte d'intéressantes précisions sur les modalités et les lieux de son exercice (préfectures et districts). Il demande l'abrogation du système, au nom même des principes inscrits dans la Constitution chinoise.

Téléchargeable sur le site

http://www.uyghurcongress.org/en/wp-content/uploads/2016/11/Forced_Labour_in_East_Turkestan-WUC.pdf